



PIRC
Pennsylvania Immigration
Resource Center

Avis sur les droits et la confidentialité des clients

En participant à cette prise de contact (et si vous devenez un client à l'avenir), vous avez les droits suivants concernant la confidentialité de vos renseignements personnels et vos communications avec le personnel et les bénévoles du PIRC :

1. Les renseignements que vous fournissez au PIRC, y compris votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et d'autres renseignements personnels, demeureront confidentiels dans les limites permises par la loi. À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, ils ne seront pas partagés avec d'autres personnes ou d'autres organismes sans votre permission.
2. Vous pouvez choisir les renseignements que vous voulez fournir au PIRC. L'accès aux services ne vous sera pas refusé si vous choisissez de ne pas fournir certains renseignements d'identification.
3. Les avocats et le personnel du PIRC sont assujettis à certaines règles déontologiques, y compris **l'obligation de confidentialité** de l'avocat, ce qui signifie que les avocats et le personnel du PIRC ne divulgueront pas les renseignements que vous partagez avec eux sans votre permission à moins 1) qu'un juge, y compris un juge en immigration leur en donne l'ordre ou 2) qu'ils y soient tenus pour remplir leur obligation éthique de " franchise envers le tribunal ", c'est à-dire, dans un contexte en immigration, ne faire aucune déclaration fausse ni trompeuse devant un juge ou les Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis. Les avocats et le personnel vous diront s'ils doivent partager les renseignements, quand et où ils ont l'intention de le faire et quels renseignements seront partagés. Dans de tels cas, le PIRC ne partagera pas les renseignements au-delà de ce qui est exigé par la loi et tentera de le faire de manière à réduire au minimum tout préjudice que vous pourriez subir.
4. Certains renseignements généraux sur les types de services offerts et les données démographiques globales (p. ex., tranches d'âge et de revenu, nombre moyen d'enfants, origines ethniques) des personnes qui utilisent les services du PIRC doivent être communiqués aux organismes qui financent le Centre. Toutefois, les renseignements qui pourraient **vous** identifier comme ayant utilisé les services du PIRC ne seront pas partagés à moins que vous n'ayez expressément donné votre autorisation par écrit.
5. Après votre admission au PIRC, vous pouvez choisir d'être référé à d'autres organismes ou avocats, dont certains sont nos partenaires, pour obtenir une aide et un soutien supplémentaires.
6. Vous pouvez décider de la quantité ou de la quantité de renseignements personnels que le PIRC communiquera ou non à chaque organisme partenaire. On vous dira, en général, quelles sont les obligations de chaque partenaire en ce qui concerne la confidentialité de vos renseignements personnels. Si vous décidez de communiquer certains de vos renseignements personnels à un organisme avec lequel nous travaillons en partenariat, on vous dira exactement *comment* et *quels* renseignements seront communiqués. Si vous décidez, par la suite, que vous ne voulez pas que les renseignements que vous avez fournis soient partagés avec l'un ou l'autre des partenaires du PIRC, veuillez nous en informer et nous ne partagerons plus de renseignements avec ces partenaires.
7. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du présent avis ou de vos droits, ou si vous croyez que vos renseignements confidentiels n'ont pas été traités comme il se doit, veuillez communiquer avec le directeur de projet du ISP du PIRC au (717) 600-8099.